

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 19
Votants : 22

L'an deux mil dix-neuf, le 9 avril, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2019

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. AUROY Olivier, M. BOURDOLLE Philippe, Mme
CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M.
EJNER Pascal, Mme GOU MILLOU Agnès, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-
Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE
Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SAUVAGNAC Bernard, Mme SAZERAT Sandrine, M.
SCHOENDORFF Frédéric, M. VINCENT François, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à Mme DUGUET Nicole), M. MERILLOU
Stéphane (Pouvoir à M. VINCENT François), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M.
SAUVAGNAC Bernard)

Secrétaire de séance : M. SCHOENDORFF Frédéric

Affiché le : 11/04/2019

**17. RENOVATION DE LA VIEILLE AUBERGE ET AGRANDISSEMENT DE LA
MAIRIE - AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2017, la mission de
maitrise d'œuvre de rénovation de la vieille auberge et agrandissement de la mairie a
été confiée à l'agence OX Architectures mandataire du groupement SARL OX
Architectures, BET Cabrol-Betouille SNC, SARL CITE 4 et SARL JP DELOMENIE.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 février 2019, approuvant
l'Avant-Projet Définitif (APD) et précisant que l'avenant n°1 au contrat de maitrise
d'œuvre fixe de manière définitive le montant de la rémunération de base du maître
d'œuvre à 97 149,65 € HT soit 116 579,60 € TTC.

Il convient de préciser que ce montant correspond au forfait définitif de base, soit 10%
du coût prévisionnel des travaux, auquel il faut rajouter la mission complémentaire
OPC d'un montant de 5 828,99 € H.T.

Le montant total de rémunération définitif est fixé à 102 978,64 € H.T. soit 123 574,37
€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

**- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au
marché de maitrise d'œuvre de rénovation de la vieille auberge et agrandissement
de la mairie, avec l'agence OX Architectures, portant le nouveau montant du
marché à 102 978,64 € H.T. soit 123 574,37 € TTC.**

| | | | |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|
| VOTE 22 | POUR 22 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire
Jean-Louis NOUHAUD

